

Alexandre ELKAIM

Copie à:

Martin MEYRIER, D.G. EDEIS Concessions
Direction de la DSAC/SE
Direction de la MALGH
Défenseur des Droits
Fédération Nationale des Usagers d'Aérodromes

Marseille, le 15 décembre 2025

Madame Montiès, Monsieur Martin,

Je souhaite approfondir avec vous plusieurs points soulevés en Commission Consultative des Usagers (CCU), en marge de l'ordre du jour établi, le 11/12/2025 à Aix-les-Milles.

Je vous remercie pour la conduite des débats, auxquels j'ai pu participer, dans le contexte difficile d'une apparente perte de confiance mutuelle entre EDEIS et ses usagers. La demande d'une relecture (contradictoire) du compte rendu de séance, en est l'illustration.

Le thème transversal de cette commission semble avoir été celui de la chose commune, celle qu'aucun individu ou aucune société ne peut s'approprier. En l'occurrence, l'aérodrome dont vous avez la gestion par délégation de service public appartient à l'Etat, et de fait, il vous incombe la responsabilité d'administrer ce bien au profit de tous, sans discrimination. Mon engagement personnel me fait croire, que cette responsabilité vis à vis de la chose commune, nous la partageons tous, et qu'il dépend de chacun de nous de la préserver, si nous ne voulons pas - cela je vous l'ai dit en séance - céder à nos enfants une Société dans laquelle elle aurait été entièrement perdue de vue.

A ce titre, la demande répétée pendant la CCU en vue d'obtenir un accès aux comptes d'exploitation d'EDEIS AIX AÉROPORT devrait être entendue comme un symptôme de cette perte de confiance en votre capacité à partager le bien commun équitablement.

Plusieurs sujets ont attiré mon attention pendant la commission.

Un représentant de Provence Aviation vous a questionné sur les raisons de la non-publication des tarifs domaniaux. Il a été évoqué en réponse d'importantes disparités dans les conditions tarifaires, et la nécessité d'une mise en concurrence. J'ignore si la loi autorise à garder secrets ces tarifs, mais le secret a un coût. Comme je vous l'ai dit en séance, ce coût est celui de la suspicion, s'agissant de conditions qui seraient octroyées de manière préférentielle à certains usagers, à la discréction du gestionnaire. Il m'a semblé que ce terme a résonné dans la salle, et je n'ai pas trouvé dans votre réponse, les arguments qui m'auraient donné tort.

Un usager du Rotorclub Aixois a exprimé son inquiétude en termes de sécurité, s'agissant de l'atterrissement d'hélicoptères lourds, sur une zone partagée avec l'ENSOSP, voisine de l'aérodrome. J'ai regretté que la question soit classée avant d'être traitée, au titre que cela serait hors sujet, et suis intervenu pour en demander explication. Mon sentiment est que l'accueil dilatoire réservé à cette question trouve son origine dans le dédain que la modestie de son auteur a suscité. Je ne cherche pas à "titiller", comme on a pu me le faire remarquer. Ce que je viens questionner c'est la culture d'entreprise en matière de service public. Un service public a vocation à traiter tous les usagers sur un pied d'égalité, en particulier lorsqu'il s'agit d'une question de sécurité. Or, cet exemple vécu collectivement laisse à penser que la qualité de la réponse dépendrait de la qualité supposée de l'interlocuteur.

S'agissant du balisage de nuit, j'ai posé en séance la question de savoir si cet investissement profitait effectivement au plus grand nombre. En effet, l'accès à ce service se fait après demande d'autorisation auprès du gestionnaire, qui a la liberté de l'accorder ou de la refuser. Le critère pour en bénéficier, est celui "d'aviation d'affaire". Ce critère qualifie-t-il un type d'activité, ou un type de clientèle ?

Sur une question comme celle-ci, un effort reste à accomplir pour atténuer le sentiment qu'il s'agit d'un investissement porté par tous, au profit de quelques-uns.

Au sujet de l'intrusion, dans le périmètre de l'aérodrome, d'un "déséquilibré". Je ne ferai pas le procès du terme, qui relève davantage d'un défaut de formation, que d'un manque de respect. Lorsque j'ai demandé ce qui avait été fait pour cette personne, il m'a été indiqué que la PAF, avec qui vous entretenez de très bonnes relations, avait été appelée. Comme vous, je ne pense pas qu'élever des murs étanches autour de l'aérodrome soit une solution. En revanche, pouvez-vous m'indiquer, quelle procédure a été élaborée par EDEIS pour traiter la question sensible de l'intrusion de personnes non autorisées, dans un environnement public contrôlé ?

Des critiques vous ont été adressées au sujet de votre guide tarifaire, qui comporte des inexactitudes sur la TVA. Un usager a choisi d'en faire l'inventaire fastidieux. De votre côté, vous avez choisi de souligner l'embarras dans lequel il s'était mis, en pointant "son goût pour le calcul", ou lui signalant "qu'il se ridiculisait". N'aurait-il pas été préférable que l'embarras se situât de votre côté, quand il s'agit d'une grille tarifaire publique, et que vous en avez la responsabilité ?

Il est regrettable que s'insinue ainsi l'idée d'un manque de professionnalisme. A ce titre, j'ai été étonné que l'extinction du PAPI, dispositif de sécurité, soit motivée par la nécessité écologique (engagement envers la décarbonation), sans que même un ordre de grandeur du coût énergétique ne puisse être donné. D'ailleurs, avez-vous étudié l'incidence du PAPI sur la survenue des remises de gaz pour approche non stabilisée ? En effet, l'impact carbone de ces remises de gaz est probablement supérieur à celui de l'alimentation électrique du PAPI. On voit que l'arbitrage entre sécurité et coûts est loin d'être évident.

Au terme de ces échanges, le plaidoyer de Monsieur Martin, visant à présenter le groupe EDEIS comme meilleur défenseur de l'aviation légère et sportive, capable de mobiliser les politiques en ce sens pour lui assurer un avenir, peine à convaincre.

D'autant que j'adressais en date du 6 août 2025, des préoccupations similaires à Monsieur Meyrier, Directeur Général d'EDEIS CONCESSIONS, lui demandant si les problématiques

que je rencontrais, relevaient d'erreurs d'appréciation locale, ou d'une stratégie de groupe. Je ne sais comment doit être entendue l'absence de réponse.

Pour conclure, je souhaite alerter sur une forme d'institutionnalisation de la violence comme moyen de gestion. Le départ brutal et contraint du précédent directeur d'exploitation de la plate-forme en constitue un exemple. Le rapport de force établi avec certains usagers en constitue un autre. Une nouvelle décision radicale, ou excessivement verticale, de votre part ne pourrait qu'aggraver la situation, sans constituer une solution. Je crois au contraire que la pacification passe par l'échange, la communication, l'équité, la transparence, la pédagogie et l'exemplarité.

Je vous remercie pour les réponses et commentaires que vous apporterez en retour aux problématiques soulevées.

Vous priant de recevoir mes salutations distinguées,

Alexandre Elkaim.

A handwritten signature consisting of a stylized 'A' or 'E' shape followed by a vertical line and a horizontal stroke.